

## Des aides pour la plantation de haies mais pas seulement



Des aides pour la plantation de haies mais pas seulement

Ouverture de l'appel à projet finançant l'installation de haies et alignements d'arbres

La DRAAF Occitanie vient de lancer, dans le cadre du Pacte Haies national, l'appel à projets « investissement du pacte en faveur de la haie en Occitanie ».

**Le dispositif est ouvert jusqu'au 22 septembre.**

Ce dispositif permet de financer, sur parcelles agricoles :

- la plantation de haies
- la plantation d'alignement d'arbres
- la mise en place de travaux de régénération naturelle assistée (RNA)

Les plantations sont financées sur la base d'un barème, la RNA sur coûts réels via devis puis factures.

**Sont éligibles :**

- les agriculteurs,
- les lycées agricoles,
- les PME du secteur de la transformation et commercialisation de produits agricoles (incluant les coopératives)
- les groupements de type GIEE ou CUMA
- les collectivités

**Le taux d'aide est exceptionnellement de 100 %**, sauf pour les collectivités (80 %)

Un diagnostic préalable doit être fourni au dépôt de la demande. Ce diagnostic est pris en charge lorsqu'il est réalisé par l'une des structures départementale membre du consortium qui a été retenu pour l'animation du Pacte Haies dans le Gers : Arbre et Paysage 32, Chambre d'agriculture, Fédération départementale des chasseurs, ADASEA.

Le lien vers l'appel à projet, les modèles types de pièces à joindre et la téléprocédure sont disponibles sur la page suivante du site internet de la DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/appele-a-projet-investissement-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-en-occitanie-a9193.html>

L'instruction est réalisée par la Direction Départementale des Territoires (DDT). **Contact DDT** : [ddt-maebio@gers.gouv.fr](mailto:ddt-maebio@gers.gouv.fr)